



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS, Hélène ODENT,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_01-DE



DEL N°01/07/2026-01 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU FONDS D'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS (FAAL) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - PÉRIODE 2026-2028

Madame Lucie JORGE Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 04 février 2026, la CAF Touraine a adressé une nouvelle convention du Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) pour la période 2026-2028.

Il convient de rappeler que le Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) est un dispositif propre à la CAF Touraine, qui apporte des moyens supplémentaires aux gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en contrepartie de l'application d'un barème départemental des participations familiales pour les familles les plus modestes.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de fonds d'aide aux accueils de loisirs pour la période 2026-2028 ;

VU l'avis de commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Restauration scolaire en date du 10 22 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine la convention du Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) susvisée et annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

La secrétaire de séance,

Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 JUL. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 JUL. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_01-DE